

CHARTRE INFORMATIQUE ET UTILISATION DU WIFI

ARTICLE 1 : MULTIMÉDIA

Les postes publics permettent l'accès au réseau général d'Internet et à de nombreuses applications. L'utilisation de ces postes est proposée à tous dans la limite des places disponibles, sous réserve d'acceptation du règlement et de la présente charte. L'utilisation par un mineur est réputée se faire sous la responsabilité des parents ou responsables légaux, qu'ils soient présents ou non. La médiathèque offre à l'utilisateur cet accès dans la mesure de ses capacités techniques. En cas de dysfonctionnement et/ou de restrictions liées à la situation sanitaire, ce service pourra être fermé au public.

A la médiathèque de Poligny, l'utilisation de l'espace jeux vidéo fait l'objet d'une charte qui est soumise au responsable légal ou tuteur des mineurs de moins de 18 ans et signée pour acceptation.

Cadre juridique général

Règlementations et conditions d'utilisations

L'utilisation d'un système informatique est soumise au respect de la réglementation en vigueur. Leur non-respect est passible de sanctions pénales. Pour information et de manière synthétique, ces textes concernent : - **la protection des personnes** : il est interdit de diffuser des messages ou consulter des sites à caractère violent, pornographique ou de nature à porter gravement atteinte à la dignité humaine, à autrui ou à sa vie privée. Sont interdits en particulier :

- la provocation de mineurs à commettre des actes illicites ou dangereux,
- le fait de favoriser la corruption d'un mineur,
- l'exploitation à caractère pornographique de l'image d'un mineur,

Les mineurs sont spécifiquement protégés contre ces atteintes par les articles 227-23 et 227-24 du Code pénal.

- **la fraude informatique** : conformément à la **loi du 5 janvier 1988**, « le fait d'accéder ou de se maintenir frauduleusement dans tout ou partie d'un système... le fait d'entraver ou de fausser le fonctionnement d'un système... le fait d'introduire, de supprimer ou de modifier frauduleusement les données qu'il contient » sont considérés comme des délits (**articles 323-1 à 7 du Code pénal**).

- **le droit des auteurs** : le code de la propriété intellectuelle sanctionne la contrefaçon et d'une manière générale toute atteinte aux droits des auteurs. Toute réutilisation de données comportant des oeuvres littéraires et artistiques notamment est illicite sans le consentement express des auteurs ou des ayants-droits.

- **la lutte contre le terrorisme** : conformément à la **loi n°2006-64 du 23 janvier 2006** et au **Règlement général sur la protection des données (RGPD)**, le responsable de traitement s'engage à conserver les données de connexion pendant une durée de 12 mois (décret 2006-358).

Données à caractère personnel

Conformément à la **loi n°78-17 du 6 janvier 1978** relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'utilisateur autorise les postes informatiques à collecter, pour une durée d'un an, des données nominatives le concernant et à les traiter pour les finalités suivantes :

- la réalisation de ses missions telles que définies par son statut,
- l'accomplissement de ses obligations légales lorsqu'il met en place une activité réglementée, comme par exemple celle d'hébergement,
- le contrôle du respect par l'utilisateur des obligations découlant de la présente charte.

L'utilisateur, justifiant de son identité, peut exiger du responsable du traitement que soient portées à sa connaissance les données le concernant et que soient, selon les cas, rectifiées et/ou complétées les données à caractère personnel le concernant, qui sont inexacts, incomplètes.

Règles de fonctionnement général

Tout usager, qu'il soit inscrit ou non à la médiathèque, dispose d'un compte de connexion personnel lui permettant de bénéficier des services numériques offerts par les médiathèques Coeur du Jura.

L'usage de ce service par les mineurs est placé sous la responsabilité des parents. L'utilisateur est informé que la confidentialité des informations diffusées sur Internet et leur fiabilité n'étant pas assurée, la navigation s'effectue sous l'entière responsabilité de l'utilisateur.

L'envoi de toute information, y compris nominative, se fait sous la responsabilité de l'internaute. D'une manière générale, en aucun cas la médiathèque ne peut être tenue de réparer les préjudices directs et/ou indirects portés ou subis du fait de l'utilisation du service par l'utilisateur. L'utilisateur est seul responsable de la conservation confidentielle de son identifiant et de son mot de passe et de toute utilisation qui pourrait en être faite. Il s'engage à ne jamais utiliser les données d'identification d'une autre personne pour accéder aux services. L'utilisateur ne doit jamais quitter un poste de travail sans se déconnecter (sans fermer sa session de travail). S'il ne se déconnecte pas, ses données personnelles restent accessibles par tout autre usager. Il reste alors responsable d'éventuels faits commis par une tierce personne et issus de la non-fermeture de sa session de travail. Le personnel de la médiathèque possède un droit de regard sur toute consultation. Il en informe l'utilisateur et lui garantit que seuls ces moyens de contrôle sont mis en oeuvre. Ces contrôles techniques peuvent être effectués, dans un souci :

- soit de protection des usagers et notamment des mineurs
- soit de sécurité du réseau/ou des ressources informatiques
- soit de vérification que l'utilisation des services reste conforme à la présente charte.

En cas de non-respect des règles de la charte, les administrateurs des postes informatiques peuvent décider, une restriction, voire une résiliation de l'accès à ses services en fonction de la gravité de non-respect de la charte.

Règles particulières

Accès

Pour ouvrir une session, indiquez sur l'écran d'accueil :

- le numéro de votre carte (numéro présent sous le code barre de la carte)
- votre mot de passe (jour, mois et année de naissance en 8 chiffres – ces données sont celles que l'utilisateur a communiqué lors de l'inscription). Vous avez la possibilité de le modifier en ligne depuis le portail.

Chaque session est personnelle, ces données sont strictement confidentielles.

Sessions

- L'accès à la session « Adulte » est possible à partir de 18 ans.
- L'accès à la session « Jeune » est possible entre 15 et 17 ans.
- L'accès à la session « Enfant » est possible entre 7 et 14 ans pour un enfant seul. Les moins de 7 ans doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte.
- Toute consultation d'internet par un utilisateur mineur est sous la responsabilité de ses responsables légaux. Les bibliothécaires pourront exercer une surveillance discrète des sites consultés.
- L'utilisateur doit veiller au respect du matériel et signaler au responsable tout dysfonctionnement.
- Il est interdit de modifier la configuration des postes.
- Tout problème technique doit être signalé à un membre du personnel.
- Un maximum de deux personnes est autorisé par poste.
- Les postes informatiques sont en libre-accès dans la limite des places disponibles (hors des heures d'animation). Une personne inscrite sera prioritaire sur une autre.
- Il est possible de réserver les postes à l'avance.
- Tout retard excédant 10 mn sur un poste réservé entraîne une annulation automatique de la réservation.
- Le temps d'utilisation est limité à 1 heure par jour. Possibilité de renouveler si les postes sont disponibles et selon l'affluence.

- L'utilisateur doit se déconnecter à son départ.
- Pas de nouvelle connexion 10 minutes avant la fermeture du service.

Reprographie de documents

Les impressions et photocopies de documents et de pages web sont payantes. Les pages imprimées doivent être réservées à un usage strictement privé. Les tarifs d'impression sont disponibles sur le site internet et affichés dans les locaux des médiathèques (Cf. règlement intérieur).

Le tarif des impressions est fixé et révisable par arrêté communautaire chaque année.

Il est possible d'effectuer des scans en fonction des médiathèques et de la nature de la demande.

Clés USB L'utilisation des clés USB est autorisée à la Médiathèque de Salins. Elle n'est pas autorisée dans les médiathèques d'Arbois et de Poligny. Le téléchargement ou l'enregistrement de données sur le disque dur est interdit.

Filtrage La consultation d'Internet fait l'objet d'un filtrage (notamment en fonction des différentes sessions) pour :

- protéger les utilisateurs et notamment le public mineur,
- contribuer le plus efficacement possible au respect de la législation.

L'accès à certains sites se trouve donc interdit et cette interdiction s'applique à tous.

En toutes hypothèses, l'utilisateur qui contreviendrait à la présente charte s'exposerait aux poursuites civiles et pénales prévues par les textes législatifs et réglementaires en vigueur.